

Extrait du procès-verbal

Séance du : 6 décembre 2021
Présidente : Mme Valérie MAUSNER LEGER
Rapport sur : Préavis N° 2021/17
Rapporteur : M. Yves FELIX

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2021/17 concernant le budget 2022,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e :

- d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2022 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	227'622'642.-
Revenus :	CHF	-217'521'539.-
Déficit :	CHF	10'101'103.-
- d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels pour l'année 2022, soit :

Service des eaux	CHF	3'288'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'140'630.-
Service du gaz	CHF	788'000.-
Total des extensions :	CHF	6'216'630.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

- de prendre acte du plan des investissements 2022-2026.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 75 oui et 4 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 7 décembre 2021.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



La Secrétaire :